

APPEL À PROJETS – ANNÉE 2027

CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 - CAPI

La politique de la ville, coordonnée à l'échelle nationale par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), a pour objectif la **réduction des inégalités entre les territoires** en mobilisant des crédits spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers les plus fragiles, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), en complément des crédits du droit commun des services de l'Etat et des collectivités.

Partenariales, les actions financées par les crédits de la politique de la ville doivent s'inscrire à la fois dans les objectifs et orientations définis par le Préfet et en cohérence avec les priorités propres au Contrat Engagements Quartiers 2030 de la CAPI.

Cet appel à projets est la traduction des enjeux et orientations définis par les signataires du contrat, au niveau intercommunal et à l'échelle de chacun des quartiers.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Lancement de
l'appel à
projets
**3 septembre
2026**



Dépôt des
projets sur
Dauphin
**Entre le 5 et
le 30 Octobre
2026**



Examen
technique des
projets
**Novembre-
Décembre
2026**



Validation
politique des
projets
Février 2027



Information des
porteurs de
projets
**Mars-Avril
2027**

Délai de rigueur et de complétude des dossiers : les demandes reçues non complètes après cette date ne seront pas étudiées.

QUELS SONT LES GRANDS ENJEUX DES QUARTIERS DE LA CAPI ?

Sur la base d'une large concertation avec les habitants, les partenaires et les acteurs locaux, les enjeux suivants constituent les défis à relever pour 2030 :

- FAVORISER L'ÉMANCIPATION DE TOUS PAR L'ÉDUCATION, LA CULTURE ET LE SPORT
- ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS
- CONTRIBUER À L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE
- FACILITER L'ACCÈS À LA SANTÉ ET AUX DROITS

Des enjeux transversaux doivent se trouver au cœur des projets déposés :

- MAITRISER LA LANGUE FRANÇAISE
- LUTTER CONTRE TOUS LES TYPES DE DISCRIMINATIONS

QUI EST CONCERNÉ ?

Les actions déposées dans le cadre de l'Appel à projets **doivent être destinées aux habitants des quartiers** inscrits en politique de la ville. Les quartiers ciblés sont les suivants :

- **Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) :**

Champfleuri et **Champaret** à Bourgoin-Jallieu, **Saint-Hubert-Les Remparts** à L'Isle d'Abeau, **Saint-Bonnet** et **Les Roches** à Villefontaine.

Ils bénéficient des crédits de l'Etat et de la CAPI.

- **Les Quartiers de Veille Active (QVA) :**

Saint-Michel à Bourgoin-Jallieu, **Les Moines** à Saint-Quentin-Fallavier, **Les Fougères** et **Servénoble** à Villefontaine.

Ils bénéficient uniquement des crédits de la CAPI sous réserve de l'analyse territoriale et des priorités des autres partenaires.

LA CARTOGRAPHIE OFFICIELLE EST EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA CAPI (dans la rubrique TÉLÉCHARGEMENTS) :
<https://capi-agglo.fr/vos-services/contrat-de-ville/>

SOMMAIRE / LES RÉPONSES À MES QUESTIONS

QUELLES SONT LES PRIORITÉS DU CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 ? p.4
cliquez ici

MON PROJET EST-IL ÉLIGIBLE ? p.10
cliquez ici

COMMENT SE DÉROULE L'APPEL À PROJETS ? p.11
cliquez ici

COMMENT DÉPOSER UN PROJET QUARTIERS D'ÉTÉ OU QUARTIERS MONTAGNE ? p.15
cliquez ici

QUI CONTACTER EN CAS DE BESOIN ? p.16
cliquez ici

QUE DOIS-JE VÉRIFIER AVANT D'ENVOYER MON PROJET ? p.17
cliquez ici

QUELLES SONT LES PRIORITÉS DU CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 ?

Afin de répondre au mieux aux enjeux de chaque quartier et aux besoins de leurs habitants, le Contrat Engagements Quartiers 2030 se structure autour de **quatre enjeux prioritaires** et de deux enjeux transversaux :

- Favoriser l'émancipation de tous par l'éducation, la culture et le sport
 - Accompagner les transitions
- Contribuer à l'insertion socio-professionnelle
 - Faciliter l'accès à la santé et aux droits

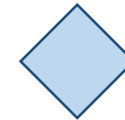
Ces enjeux sont déclinés en orientations et en objectifs, dans lesquels **l'action proposée doit s'inscrire**.

Détail des deux enjeux transversaux : page 5

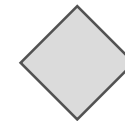
Détail des quatre enjeux prioritaires : pages 6 à 9

Chaque commune a été invitée à définir ses priorités au regard des orientations et des objectifs du Contrat Engagements Quartiers 2030.

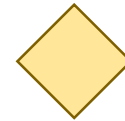
Vous pouvez retrouver le détail de ces priorités retenues des pages 46 à 61 du [Contrat Engagements Quartiers 2030](#)



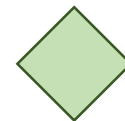
Priorité retenue pour les quartiers de Bourgoin-Jallieu



Priorité retenue pour le quartier de L'Isle d'Abeau



Priorité retenue pour le quartier de Saint-Quentin-Fallavier



Priorité retenue pour les quartiers de Villefontaine

QUELLES SONT LES PRIORITÉS DU CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 ?

AU CŒUR DE TOUTES LES ACTIONS

La lutte contre les discriminations est une valeur

fondamentale de la République. Le Contrat Engagements 2030 est un moyen de pouvoir contribuer à cet objectif. C'est particulièrement le cas de l'**égalité femmes/hommes**.

Ainsi, chaque projet doit faire apparaître comment cette égalité est réfléchie et mise en œuvre explicitement.

Comment changer les représentations sur des activités (sportives, culturelles, professionnelles) réservées initialement aux uns et pas aux autres, comment communiquer, comment attirer, comment permettre d'accéder à certaines actions ?

Cette réflexion est à mener en amont du projet, afin de pouvoir ensuite la mettre en œuvre.

La maîtrise de la langue française apparaît comme indispensable pour réussir à l'école mais aussi pour accéder aux droits fondamentaux. Elle est aussi, au quotidien, source d'émancipation ou encore d'apaisement des conflits. Là encore, les projets doivent être en mesure de contribuer explicitement à cette acquisition fondamentale.

Le Comité d'Instruction sera vigilant à la manière de communiquer sur le projet afin qu'il soit compréhensible de tous et toutes.

La prise en compte de ces priorités sera regardée avec une attention privilégiée.

QUELLES SONT LES PRIORITÉS DU CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 ?

FAVORISER L'ÉMANCIPATION DE TOUS PAR L'ÉDUCATION, LA CULTURE ET LE SPORT

Orientations

1. Améliorer et adapter les conditions et l'environnement d'apprentissage pour la réussite de chaque élève

2. Soutenir et impulser une offre culturelle et sportive coconstruite avec les publics concernés

Objectifs

A. Assurer un accompagnement socio-éducatif personnalisé auprès des parents

B. Soutenir la relation enfant-parent-établissement scolaire

C. Coordonner et compléter l'offre de soutien et d'accompagnement scolaire, de l'élémentaire au collège

D. Encourager les projets culturels et sportifs coconstruits avec les partenaires enfance et jeunesse

E. Poursuivre et amplifier les démarches d'inclusion par le sport et la culture

QUELLES SONT LES PRIORITÉS DU CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 ?

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

Orientations

1. Poursuivre et soutenir les initiatives en faveur du bien-vivre et de la tranquillité dans les quartiers

2. Renforcer et réinventer les solidarités en faveur d'une meilleure inclusion dans la ville

Objectifs

A. Verdir les quartiers et encourager les écogestes

B. Favoriser l'appropriation et le partage de l'espace public pour tous, notamment dans le cadre des opérations de renouvellement urbain

C. Accompagner les habitants sur les sujets de transition, notamment liés au numérique et à l'économie circulaire, dans les quartiers

D. Faire connaître les quartiers pour revaloriser leur image

E. Prévenir l'isolement social

QUELLES SONT LES PRIORITÉS DU CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 ?

CONTRIBUER À L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Orientations

1. Ouvrir les perspectives professionnelles des habitants et plus particulièrement des jeunes

2. Renforcer la levée des freins à l'insertion professionnelle (mobilité, santé, modes de garde,...)

Objectifs

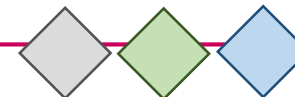
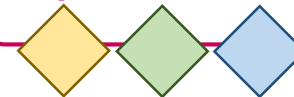
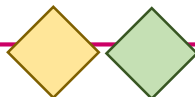
A. Participer à la découverte du monde du travail

B. Rendre acteurs les habitants dans leur parcours professionnel

C. Rapprocher le monde de l'entreprise, les quartiers et le service public de l'emploi

D. Accompagner les habitants pour encourager leur pouvoir d'agir et leur projection dans un parcours professionnel

E. Proposer des solutions adaptées aux contraintes d'organisation extérieures



QUELLES SONT LES PRIORITÉS DU CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 ?

FACILITER L'ACCÈS À LA SANTÉ ET AUX DROITS

Orientations

1. Articuler et compléter les initiatives en matière de prévention globale sur les sujets de santé et bien-être

2. Accompagner les habitants des quartiers en matière d'information et d'accès aux droits en proximité

Objectifs

A. Articuler et compléter l'offre de prévention globale dans les quartiers

B. Faire des activités physiques et culturelles des leviers pour l'inclusion et la santé

C. Assurer un niveau d'informations de qualité et coordonné auprès des habitants en matière d'offre de services publics

D. Accompagner les publics dans leurs usages numériques

E. Accompagner les publics dans la maîtrise des savoirs de base, des savoirs numériques et de la langue française

MON PROJET EST-IL ÉLIGIBLE ?

Porteur :

Mon projet est porté par une association, une entreprise de l'économie sociale et solidaire, un bailleur, une collectivité territoriale ou un établissement public.

Période :

Il met en œuvre des actions **entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2027**.

Public :

Les actions sont à destination des habitants des QPV.
Le porteur de projet devra expliquer précisément les moyens mis en œuvre pour toucher le public des QPV.

Financement :

Les crédits politique de la ville accordés par les partenaires l'Etat /ANCT et la CAPI ne peuvent excéder 80% de son coût total. Les 20% restants sont pris en charge par la trésorerie de la structure ou d'autres subventions.
Une valorisation du bénévolat déployé pour le projet est également possible.
La subvention demandée à l'Etat (hors droit commun) doit être au minimum de 2 000 € avec une priorité aux projets sollicitant au moins 5 000 €.
Pas de seuil minimum pour la CAPI.

Plus-value obligatoire :

Mon projet apporte obligatoirement une plus-value par rapport aux actions déjà menées par la structure porteuse et/ou l'offre existante sur le territoire.

Intégralité des pièces du dossier :

Il est déposé sur Dauphin avec l'intégralité des pièces requises. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Objectifs :

Il doit répondre aux enjeux et priorités propres au Contrat Engagements Quartiers 2030 de la CAPI et aux besoins identifiés du quartier concerné.

Evaluation :

Dès sa construction, prévoir des indicateurs pertinents qui me permettront de mesurer l'impact de mon action. Je suis vigilant à pouvoir comptabiliser : le nombre d'habitants touchés QPV / le nombre de femmes et d'hommes.

POUR UN PROJET RENOUVELÉ

Bilan :

Il ne pourra être reconduit si le bilan n'a pas été déposé. Ce bilan qualitatif et quantitatif doit répondre aux enjeux définis dans le projet.

Temporalité :

Pour être reconduit, il doit répondre aux évolutions du Contrat Engagements Quartiers 2030 : mon projet doit donc être réactualisé en fonction de celles-ci.

COMMENT SE DÉROULE L'APPEL À PROJETS ?

Explication des picto

-  Vous êtes acteur
-  La CAPI et l'Etat sont acteurs
-  Travail en collaboration



ETAPE 1 : LANCEMENT

Diffusion de l'Appel à
Projets de la programmation
2027

**3 septembre
2026**



ETAPE 2 : FINALISATION DU PROJET

Si le projet concerne une commune, vous pouvez prendre contact avec le référent politique de la ville de cette commune.

S'il concerne plusieurs communes, vous pouvez prendre contact avec la CAPI (voir *Qui contacter en cas de besoin ?*)

Votre projet est ensuite travaillé avec les communes, la CAPI et le Délégué de la Préfète.

Pendant cette période vous pouvez formaliser votre projet grâce au document « TUTORIEL ÉCRITURE DU PROJET » (en pièce-jointe et [LIEN ICI](#)) mais il ne sera possible de le déposer sur la plateforme DAUPHIN ([LIEN ICI](#)) qu'à partir du 5 octobre (*voir étape 3*).

Il sera nécessaire d'anticiper et de préparer toutes les pièces nécessaires au dépôt du dossier.

**Du 3 septembre au
5 octobre 2026**

Lien Tutoriels : <https://capi-agglo.fr/vos-services/contrat-de-ville/>

Lien Dauphin : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/aides/#/>

COMMENT SE DÉROULE L'APPEL À PROJETS ?



ETAPE 3 : SAISIE DES PROJETS JUSQU'AU VENDREDI 30 OCTOBRE 2026 À 23H59

Un document « **TUTORIEL DÉPÔT DU PROJET SUR DAUPHIN** » (en pièce-jointe et [LIEN ICI](#)) est disponible.

A l'issue de votre dépôt, vous recevrez une copie du CERFA récapitulatif généré par la plateforme.

Cette copie du CERFA devra être adressée par courriel à la CAPI (prog-contrat-ville@capi38.fr).

Du 5 au 30 octobre 2026

⚠ POINT DE VIGILANCE

Certaines démarches prenant du temps, n'attendez pas le dernier moment !

⚠ POINT DE VIGILANCE

Toutes les pièces administratives à jour doivent être déposées sur Dauphin avant le 15 février 2027

⚠ POINT DE VIGILANCE

Lors du dépôt sur la plateforme DAUPHIN, pensez à faire apparaître la mention « CV CAPI 2027 » dans le titre du projet, avant le nom de votre action.

Exemple : CV CAPI 2027 – Nom de l'action

COMMENT SE DÉROULE L'APPEL À PROJETS ?



ETAPE 4 : EXAMEN TECHNIQUE DES PROJETS

Le comité technique, composé des différents partenaires, se réunit et échange autour des projets déposés et prépare le comité de pilotage.

Au cours de cette phase d'examen technique, les partenaires pourront vous solliciter pour des éléments complémentaires sur les projets proposés.

Novembre-Décembre 2026



ETAPE 5 : VALIDATION DES PROJETS

Le comité de pilotage rassemble les signataires du Contrat Engagements Quartiers 2030. Il valide la liste des projets retenus.

Février 2027



ETAPE 6 : INFORMATION DES PORTEURS DE PROJETS

Suite au comité de pilotage, la CAPI et l'Etat vous indiquent si votre projet a été ou non retenu par un courrier de la CAPI.

Si c'est le cas, la procédure à suivre pour percevoir la ou les subventions vous sera fournie.

Mars-Avril 2027

COMMENT SE DÉROULE L'APPEL À PROJETS ?



ETAPE 7 :

SUIVI DES PROJETS DE LA PROGRAMMATION 2027

Les projets financés dans le cadre du Contrat Engagements Quartiers 2030 font l'objet d'un suivi de la part des partenaires financeurs concernés.

Ce qui est indispensable pour les financeurs :

- Leur fournir le calendrier des actions
- Les associer aux instances du projet (COPIL, réunions de bilan...).
- Les inviter aux événements/temps forts

Comme pour toute subvention publique donnée, les financeurs sont susceptibles d'être présents sur votre action pour en mesurer l'impact.

Tout au long de votre projet



ETAPE 8 : **BILAN**

Un bilan est obligatoire dès la fin de l'action. Il doit reprendre les indicateurs que vous avez fournis lors du dépôt du dossier, notamment le nombre d'habitants des QPV touchés.

A la fin de votre projet



POINT DE VIGILANCE

Il est impératif de positionner sur toute communication le logo des financeurs

COMMENT DÉPOSER UN PROJET QUARTIERS D'ÉTÉ OU QUARTIERS MONTAGNE ?

*Vous envisagez un projet **Quartiers d'Été** ou **Quartiers Montagne** ?*

*Vous avez jusqu'au **8 janvier 2027** pour déposer votre dossier sur Dauphin.*

*Les projets Quartiers d'Été et Quartiers Montagne sont **exclusivement financés par l'État** (pas de cofinancement CAPI)*

La demande de subvention ne pourra être inférieure à 2 000 €.

Thématiques et critères d'éligibilité :

<https://capi-agglo.fr/vos-services/contrat-de-ville/>
(rubrique Appel à projets 2027)

Qui contacter en cas de besoin ?

Florent VERNAY, florent.vernay@isere.gouv.fr /
06 30 73 67 82

⚠ **POINT DE VIGILANCE**

Lors du dépôt sur la plateforme DAUPHIN, pensez à faire apparaître la mention « QE 2027 » dans le titre du projet, avant le nom de votre action pour un projet Quartiers d'Été et « QE/QM 2027 » pour un projet Quartiers Montagne

Exemples : QE 2027 – Nom de l'action ou QE/QM 2027 – Nom de l'action

⚠ **POINT DE VIGILANCE**

Toutes les pièces administratives à jour doivent être déposées sur Dauphin avant le 15 février 2027



QUI CONTACTER EN CAS DE BESOIN ?

Pour joindre le Délégué de la Préfète

- **Florent VERNAY**, florent.vernay@isere.gouv.fr / 06 30 73 67 82

Pour une question d'ordre pratique sur l'appel à projets

- **Dominique LY**, gestion administrative et financière, prog-contrat-ville@capi38.fr / 04 74 27 28 00

Pour joindre l'équipe de la CAPI

- **Audrey BERNARDIN**, Directrice Habitat, Insertion et Solidarité Territoriale, abernardin@capi38.fr
- Sur les projets autour de l'émancipation, l'accès à la santé et aux droits : **Fanny RICHARD**, Responsable de pôle solidarité territoriale, frichard@capi38.fr / 06 73 00 37 50
- Sur les projets liés à l'insertion socio-professionnelle : **Chloé GRECO**, chargée de mission, prog-contrat-ville@capi38.fr / 04 74 27 28 00
- Sur les projets liés à l'accompagnement des transitions : **Timothée TAINURIER**, chargé de mission, ttainturier@capi38.fr / 07 50 12 32 56

Pour échanger sur mon projet avec le référent Politique de la Ville de ma commune :

Bourgoin-Jallieu :

- Pôle Action Territoriale / 04 74 28 29 30
- **Stéphane JEANNET**, Directeur du pôle action territoriale, sjeannet@bourgoinjallieu.fr / 06 32 94 14 83

L'Isle d'Abeau :

- **Marie-Claire BOURRAS**, Responsable du service Développement Territorial et Vie Citoyenne, mbourras@mairie-ida.com / 07 86 66 44 99

Villefontaine :

- **Amandine FOURNIER**, Chargée de mission Politique de la Ville, amandine.fournier@mairie-villefontaine.fr / 06 63 43 56 24

Saint-Quentin-Fallavier :

- **Joseph SIBARITA**, Médiateur social, Direction Maison des Habitants, joseph.sibarita@st-quentin-fallavier.fr / 06 72 15 85 97

QUE DOIS-JE VÉRIFIER AVANT D'ENVOYER MON PROJET ?

CHECK-LIST

- ☐ Est-ce que j'ai bien pris contact avec la commune ou la CAPI pour parler de mon action ?
- ☐ Est-ce que j'ai réfléchi à la contribution que peut apporter mon projet à l'égalité femmes/hommes ?
- ☐ Est-ce que j'ai bien réfléchi à l'accessibilité de mon projet aux personnes ne maîtrisant pas la langue française ?
- ☐ Est-ce que je suis en capacité de mobiliser le public visé ?
- ☐ Est-ce que j'ai contacté les partenaires que je prévois d'associer à mon projet ?
- ☐ Est-ce que j'ai exploré toutes les pistes de financement pour mon projet ?

LISTE DES DOCUMENTS UTILES

• Pour construire le projet

- ☐ Tutoriel Ecriture du projet
- ☐ Document Budget Excel

• Pour déposer le projet

- ☐ Tutoriel Dépôt du projet - DAUPHIN
- ☐ Modèle d'attestation sur l'honneur

• Si l'action est renouvelée

- ☐ CERFA Compte-rendu financier de subvention
- ☐ Notice méthodologique pour le renseignement de ce CERFA
- ☐ Les adresses en QPV et en QVA (*document EXCEL*)